

COMMUNAUTE DE
COMMUNES DU PAYS
MORNANTAIS
Le Clos Fournereau
CS 40107
69440 MORNANT

Envoyé en préfecture le 15/12/2025

Reçu en préfecture le 15/12/2025

Publié le

ID : 069-246900740-20251210-CC_2025_114-BF



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n° CC-2025-114

L'an deux mille vingt-cinq
Le dix décembre à dix-neuf heures
Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle Valéry Giscard d'Estaing à Mornant, sous la présidence de Monsieur Renaud PFEFFER.

Date de convocation : 3 décembre 2025

Nombre de membres :

| | |
|--------------------|-----------|
| En exercice | 37 |
| Présents | 28 |
| Votes | 32 |

PRESENTS :

Renaud PFEFFER, Marc COSTE, Fabien BREUZIN, Isabelle BROUILLET, Jean-Pierre CID, Arnaud SAVOIE, Olivier BIAGGI, Pascal OUTREBON, Luc CHAVASSIEUX, Françoise TRIBOLLET, Loïc BIOT, Charles JULLIAN, Magali BACLE, Caroline DOMPNIER DU CASTEL, François PINGON, Jean-Luc BONNAFOUS, Stéphanie NICOLAY, Anne RIBERON, Bruno FERRET, Denis LANCHON, Anik BLANC, Pascale CHAPOT, Patrick BERRET, Pascale DANIEL, Véronique MERLE, Christèle CROZIER, Hélène DESTANDAU, Gérard MAGNET

ABSENTS / EXCUSES :

Yves GOUGNE, Raphaëlle GUERIAUD, Anne-Sophie DEVAUX, Bernard CHATAIN, Séverine SICHE-CHOL

PROCURATIONS :

Christian FROMONT donne procuration à Marc COSTE,
Marilyne SEON donne procuration à Olivier BIAGGI
Thierry BADEL donne procuration à Charles JULLIAN
Cyprien POUZARGUE donne procuration à Fabien BREUZIN

SECRETAIRE DE SEANCE : Anik BLANC

Rapporteur : Monsieur Fabien BREUZIN, Vice-Président délégué aux Finances, aux Moyens Généraux, à l'Economie et aux Equipements

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 5217-10-6,

Vu la délibération n° CC-2023-084 du Conseil Communautaire en date du 4 juillet 2023 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 1^{er} janvier 2024,

Vu la délibération n° CC-2025-036 du Conseil Communautaire en date du 8 avril 2025 approuvant le Budget Primitif 2025 et autorisant le Président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites de 7,5 % en fonctionnement et en investissement,

Vu la décision budgétaire modificative 1 n° 077/2025 de fongibilité des crédits portant virement de crédits de chapitre à chapitre, exercice 2025,

Vu la décision budgétaire modificative 2 n° 112/2025 de fongibilité des crédits portant virement de crédits de chapitre à chapitre, exercice 2025,

FINANCES

Décision Modificative
n° 4 du budget
principal 2025

Vu la décision budgétaire modificative 3 n° 114/2025 de fongibilité des crédits portant virement de crédits de chapitre à chapitre, exercice 2025,

Considérant la nécessité d'ajuster les crédits budgétaires du budget principal 2025,

Vu l'avis favorable de la Commission d'Instruction "Finances, Moyens Généraux, Développement Economique et Equipements" en date du 25 novembre 2025,

Il est proposé d'inscrire un emprunt complémentaire de 574 000 € sur le budget 2025 compte tenu que le versement de subventions est décalé sur l'exercice 2026.

Ouï l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

Certifié exécutoire

Transmis en **15 DEC 2025**
Préfecture le **15 DEC 2025**

Notifié ou publié
le **15 DEC 2025**
Le Président

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président ou d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Lyon,
184 rue Duguesclin 69003 Lyon /
www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois suivant sa publication*

APPROUVE la décision modificative n° 4 du budget principal 2025 telle qu'elle figure en annexe.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme.

PUBLIE LE 15 DECEMBRE 2025
RENAUD PFEFFER, PRESIDENT



Le Président,
Renaud PFEFFER

| Compte | Opération/c hp | Libellé | dépenses I | recettes I |
|------------------------------|-------------------|--|-------------|------------|
| <u>INVESTISSEMENT</u> | | | | |
| 1321 | 2123 | SDV - subventions intempéries en attente retour Ministère | - 128 435 € | |
| 1321 | 2203 | Avenue de Verdun phase 2 | - 298 143 € | |
| 1328 | 2206 | Solde (20%) subvention CAF sur délocalisation crèche A Petits Pas sur 2026 | - 74 400 € | |
| 13258 | 2402 | Reversement Fonds vert et DREAL par la Métropole de Lyon => reporté à 2026 | - 55 169 € | |
| 1321 | 13 | PCAET prévu au BP 2025 réparti sur autres opérations | - 17 853 € | |
| 1641 | 16 | Emprunt d'équilibre complémentaire | | 574 000 € |
| TOTAL | | | - € | - € |